CONVENTION NATIONALE.

ARRÊTÉS ET PÉTITIONS
DE LA SECTION
DES TUILERIES
ET
DES CHAMPS-ÉLYSÉES,

Relatifs à la rebellion du onzième bataillon de la première réquisition ;

Du 4 Frimaire, l'an 2 de la Rép. française une et indivisible.

Imprimés par ordre de la Convention nationale, envoyés aux départemens et aux armées.

Le 3 Frimaire, l'an deuxième de la République française une et indivisible, les comités de surveillance révolutionnaire et civil de la section des Tuileries, réunis, profondément affligés du récit contenu en la lettre du représentant du peuple Laplanche, concernant le onzième bataillon de la première réquisition des sections réunies des Tuileries, des Champs-Élysées et des Invalides, sur la proposition du citoyen Daubigny, membre du comité révolutionnaire, arrêtent à l'unanimité qu'il sera fait

une pétition à la Convention nationale, pour lui exprimer leur profonde douleur et leur vive indignation de la conduite criminelle et contre-révolutionnaire de ce bataillon rebelle, et lui demander la punition des traîtres qui ont eu l'infamie et la bassesse de trahir leur Patrie; et que, par un exemple terrible, elle effraie les lâches, s'il en est, qui seroient tentés de les imiter.

Arrêtent, en outre, que le présent arrêté sera communiqué à l'assemblée générale, pour l'inviter d'y donner son approbation.

Signé, Pierson, *président du comité révolutionnaire;* Maréchalle oncle, *président du comité civil;* François, *secrétaire du comité révolutionnaire;* Charpentier, *secrétaire du comité civil.*

Charvet, *vice-président;* V. Daubigny; Georges; Lacombe; Lapeyre; Laville; Lavilette; Pilot; Moulin l'aîné; Baudoüin; Martinet, *commissaires du comité révolutionnaire.*

Vidoine; Maréchalle neveu; Guyon; Roblatre, *commissaires du comité civil;* Bugleau, *secrétaire-greffier* par intérim.

L'assemblée générale, après avoir entendu la lettre du représentant du peuple Laplanche, ensemble le rapport de ses comités révolutionnaire et civil réunis, arrête qu'elle approuve l'arrêté desdits comités, et qu'elle se rendra demain en masse à la Convention nationale, pour lui manifester le profond sentiment de douleur dont la lettre du représentant du peuple l'a saisie, et lui demander la prompte et exemplaire punition des coupables.

Signé, Maréchalle, *président;* Baudoüin, Grouvelle, Et. Feuillant, *secrétaires.*



REPRÉSENTANS DU PEUPLE,

Nous sommes trahis..... Une partie de cette nombreuse jeunesse qui fait l'espoir de la patrie, a méconnu sa voix..... Des hommes qui naguère se disoient Républicains, appelés à l'honneur de soutenir l'indépendance du peuple français, se sont mis en rebellion..... ils ont chanté publiquement l'abominable refrain, *ô Richard! ô mon roi!* ralliement ordinaire des infames brigands de la Vendée.

Représentans du peuple, que du sein de cette Montagne sacrée sorte à l'instant le feu vengeur qui doit dévorer ces rebelles! que le plomb destiné aux Autrichiens, aux autres satellites des tyrans coalisés contre nous, atteigne à l'instant les coupables! que l'exemple terrible d'une punition si méritée effraye les perfides qui seroient tentés de les imiter!

La section des Tuileries a la douleur de compter parmi ses enfans, s'il faut encore leur donner ce nom, des traîtres qui ont abandonné la cause de la liberté.....

Les pères, les mères viennent dans votre sein vous demander leur punition;... vous déclarer qu'ils les renoncent. Les vrais Sans-Culottes sauront bien, par une adoption républicaine, se dédommager amplement d'un tel sacrifice. Quant aux autres, la nation les jugera.

Qu'un prompt, qu'un éclatant jugement fasse donc disparoître de la terre de la liberté, les monstres assez lâches pour avoir faussé le serment qu'ils avoient fait tant de fois, et jusques en votre présence, de vaincre ou de mourir libres.

Nous l'avons aussi juré..... Nous tiendrons, nous, ce serment solemnel et sacré....... S'il le faut, nous irons, oui, nous irons nous-mêmes remplacer ces enfans coupables, et réparer ainsi ce grand attentat.

687

Nous vous demandons qu'il nous soit permis d'être nous-mêmes les porteurs des ordres de la Convention nationale : que quatre commissaires pris dans notre sein, aillent les communiquer au représentant du peuple, et être témoins du jugement et de l'exécution de ces lâches.

Signé, Marechalle, *président*; Baudoüin, Louis François, Grouvelle, Etienne Feuillant, *secrétaires*.

SECTION DES CHAMPS-ÉLYSÉES.

CITOYENS REPRÉSENTANS,

Au seul mot de trahison, la section s'est levée en masse, et jure d'étouffer de ses mains les monstres qui ont pris naissance dans son sein. Il faut ici un exemple terrible qui contienne dans le devoir ceux qui seroient tentés d'imiter les traîtres qui viennent de se rendre indignes du nom de Républicains.

L'indignation qui s'est emparée de nos ames, ne laisse à la Nature que le sentiment de la vengeance; et les pères, loin de détourner le glaive qui doit frapper leurs enfans coupables, sont autant de Brutus qui vous disent : *Qu'on les mène à la mort* !

La section des Champs-Élysées déclare qu'elle adopte en tout les mesures déja présentées par la section des Tuileries.

Signé, LAMAIGNERE, *ex-président.*

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.